

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 09 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 09 septembre 2019 à la salle Les Trois Étoiles de Port-Daniel, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain, Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

01. PRIÈRE

Le maire, monsieur Henri Grenier, récite une prière.

02. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte. Il est 19h00.

03. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-09-466

04. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en restant le varia ouvert et avec l'ajout des items au point 39 - Affaires nouvelles:

- 01 Prière
- 02 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 03 Mot de bienvenue
- 04 Adoption de l'ordre du jour
- 05 Adoption des procès-verbaux des séances du 12 et du 22 août 2019
- 06 Adoption des comptes à payer, des listes de dépôt-salaires et des déboursés au 31 août 2019
- 07 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 août 2019
- 08 Correspondance
- 09 Dons
- 10 L'Association pulmonaire du Québec
- 11 Avis de motion du projet de règlement de zonage
- 12 Adoption du premier projet de règlement de zonage
- 13 Autorisation de paiement – Conversion de l'aréna (Eurovia Québec Construction Inc.)
- 14 Autorisation de paiement de factures – Eurovia Québec Construction Inc.
- 15 Autorisation de paiement de facture – BPR Groupe-Conseil
- 16 Autorisation de paiement de facture – Richard Deraiche, notaire
- 17 Autorisation de paiement de facture – Construction Jean et Robert lutée
- 18 Autorisation de paiement de facture – L'Arsenal
- 19 Autorisation de paiement de facture – Laboratoire BSL
- 20 Autorisation de paiement de facture – Lyne Latouche
- 21 3ième versement de la Quote-Part de la MRC du Rocher-Percé
- 22 Protocole d'entente sur le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence
- 23 Route forestière
- 24 Projet – route de la Pointe
- 25 Soumissions pour cendrier/poubelle et limite de 9 mètres du respect de la loi sur le tabac

- 26 Soumissions architecture et ingénierie – Aréna de Gascons
- 27 Modification du règlement numéro 2008-02 décrétant la politique de frais de déplacements
- 28 Mandat ingénierie pour problème écoulement des eaux dans la route Parisé
- 29 Inauguration du Complexe polyvalent de Port-Daniel
- 30 Demande d'implantation d'une Maison des aînés
- 31 Adjudication de contrat - Travaux de réfection du quai municipal à l'embouchure de la rivière Port-Daniel
- 32 Embauche – préposé à la bibliothèque
- 33 Lettre et convention d'autorisation d'accès et de passage pour le projet de la pêche au bar rayé
- 34 Aménagement stationnement Complexe Polyvalent
- 35 Soumission – Transport des quais flottants
- 36 Modification de la résolution numéro 2019-05-266
- 37 Projet de développement – Aménagement d'un parc
- 38 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 39 Affaires nouvelles :
 - a) Ponceaux route Camp des Étudiants
 - b) Soumission pour équipements de CrossFit et de gymnastique
- 40 Période de questions
- 41 Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-09-467 05. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 22 août 2019 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-09-468 06. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE
DÉPÔT-SALAIRES ET DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT
2019**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de #907698 à #907893 et la liste des déboursés et que les comptes à payer au montant de 86 954.10 \$ soient acceptés et payés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

**07. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS
ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2019**

La directrice générale par intérim dépose au conseil municipal les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2019.

08. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier résume les différentes lettres reçues au cours des dernières semaines à savoir :

- ✓ Réponse du Ministère des Transports concernant la ligne de dépassement devant l'école de Shigawake-Port-Daniel;
- ✓ Lettre de remerciements à madame Suzanne Langlois pour avoir bénévolement peint la calèche devant la Maison LeGrand;
- ✓ Lettre de remerciements à monsieur Marc Cormier pour sa contribution au Comité Consultatif d'urbanisme;
- ✓ Lettre de remerciements à madame Judy Lepage pour ses services à la bibliothèque;
- ✓ Lettre de remerciement à monsieur Martin Gauthier pour ses services rendus à la municipalité.

2019-09-469

09. DON – WEEK-END DES ARTS DE PORT-DANIEL–GASCONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise une collaboration financière au montant de 2 500 \$ pour aider à payer les dépenses, de l'aide technique et l'utilisation de la salle du Complexe Municipal gratuitement pour le Week-end des arts qui se tiendra le 28 et 29 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-470

DON – CHAMBRE DE COMMERCE DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons contribue au tournoi de golf annuel des gens d'affaires organisé par la Chambre de commerce de la MRC du Rocher-Percé par une contribution financière au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DON – LA MAISON DES JEUNES L'ENVOLÉE JEUNESSE INC.

Aucune proposition

10. L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2019-09-471

11. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Madame Mireille Langlois donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-06. Ce règlement a pour effet, entre autres, de modifier les dispositions relatives à l'orientation des bâtiments, aux garages, aux clôtures, à certaines définitions et à revoir certains usages autorisés dans les zone 1-A, 10-P, 40-CH, 44-C, 45-CH, 46-CH, 50-CH, 56-REC, 60-AF, 69-H, 70-CH et 71-CH.

Madame Mireille Langlois fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-472

12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 2019-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-06 »;

CONSIDÉRANT que ce premier projet de règlement modifie le règlement de zonage no 2017-06 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que ce premier projet de règlement a pour but de modifier les dispositions relatives à l'orientation des bâtiments, aux garages, aux clôtures, à certaines définitions et à revoir certains usages autorisés dans les zones 1-A, 10-P, 40-CH, 44-C, 45-CH, 46-CH, 50-CH, 56-REC, 60-AF, 69-H, 70-CH et 71-CH;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2019-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-06 »;

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement soit tenue le 15^e jour d'octobre 2019, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de Gascons située au 63, route 132 Ouest, Gascons;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement numéro 2019-11 soient transmis à la MRC du Rocher-Percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-473

13. AUTORISATION DE PAIEMENT – CONVERSION DE L'ARÉNA (EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacasse en date du 30 août 2019;

Pour ce motif, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le deuxième paiement de la facture au montant de 207 119.94 \$, taxes incluses à Eurovia Québec Construction Inc. pour une partie des travaux du stationnement au complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-474

14. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes :

- Un montant de 1 043.97 \$, taxes incluses pour des travaux d'accotement dans la rue Ange;
- Un montant de 1 386 \$, taxes en sus pour des travaux de rechargement et mise en forme des accotements dans la route McInnis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-475

15. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – BPR GROUPE-CONSEIL

Considérant la résolution numéro 2004-06-267 et la résolution numéro 2019-08-436;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 20 000 \$, taxes en sus à BPR –Infrastructure inc.

Que cette dépense de 20 997.50 \$, taxes nettes soit empruntée au surplus non affecté de la municipalité sur une période de cinq (05) ans, en quatre (04) versements égaux de 4 000 \$ et un (1) versement final de 4 997.50 \$. Le remboursement sera exigible aux résidents du secteur de Gascons via une taxe foncière spéciale sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-476

16. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – RICHARD DERAICHE, NOTAIRE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes :

- Un montant de 761.85 \$, taxes incluses à Richard Derviche, notaire pour des honoraires professionnels dans le dossier de l'acte d'échange avec la Commission Scolaire René-Lévesque;
- Un montant de 1 863.63 \$, taxes incluses à Richard Derviche, notaire pour des honoraires professionnels dans le dossier de l'acte de vente des deux terrains.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le remboursement de 17 970.00 \$ représentant les taxes sur la vente des deux terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-477

17. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – CONSTRUCTION JEAN ET ROBERT LTÉE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 11 365 \$, taxes en sus à Construction Jean & Robert lutée pour achat de gravier pour le parc intergénérationnel.

Que cette dépense soit payée par poste budgétaire Projet de développement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 2019-09-478** **18. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – L'ARSENAL**
- Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 8 011.50 \$, taxes en sus à l’Arsenal pour cinq (5) ensembles Bunker et sera payé par le surplus non affecté.
- Adoptée à l’unanimité des conseillers.**
- 2019-09-479** **19. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – LABORATOIRE BSL**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 4 249.87 \$, taxes en sus à Laboratoire BSL pour une analyse des puits privés dans la route Morin Nord et Chemin à Pierre dans le projet d’aqueduc de Gascons financée par le surplus non affecté de la municipalité.
- Adoptée à l’unanimité des conseillers.**
- 2019-09-480** **20. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – LYNE LATOUCHE**
- Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 1 679.80 \$ à la MRC du Rocher-Percé pour des honoraires professionnels de madame Lyne Latouche pour les projets de règlements modifiant les règlements d’urbanisme.
- Adoptée à l’unanimité des conseillers.**
- 2019-09-481** **21. VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le 3^{ième} versement au montant de 98 311.75 \$ représentant la quote-part de la MRC du Rocher-Percé.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.**
- 2019-09-482** **22. PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LE TRANSFERT DE FOURNITURES MÉDICALES D'APPOINT EN CAS D'URGENCE**
- Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à signer, au lieu de madame Chantal Vignet, pour la municipalité de Port-Daniel–Gascons le protocole d’entente sur le transfert de fournitures médicales d’appoint en cas d’urgence.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-09-483

23. ROUTE FORESTIÈRE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande au directeur des travaux publics de faire la vérification et l'entretien des routes forestières et ce, deux fois par année soit en juin et en septembre afin que les routes forestières soient carrossables.

24. PROJET – ROUTE DE LA POINTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-09-484

25. SOUMISSIONS POUR CENDRIER/POUBELLE ET LIMITE DE 9 MÈTRES DU RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

Considérant que la municipalité de Port-Daniel–Gascons a reçu une soumission pour les cendriers soit :

- TenaQuip au montant de 138.00 \$ chacun, taxes en sus (et si achat de 4-6 cendriers le coût est de 107,64 \$ chacun, taxes en sus.)

Considérant que la municipalité de Port-Daniel–Gascons a reçue deux soumissions pour le marquage de la limite de 9 mètres du respect de la loi sur le tabac

Soit :

- Les Scellants Gaspésiens Inc. au montant de 1 000.20 \$, taxes en sus;
- Jules Communications au montant de 1 828.99 \$, taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de TenaQuip au montant de 107.64 \$, taxes en sus chaque cendrier (pour un montant total de 645.84 \$, taxes en sus pour 6 cendriers).

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de LSG (les scellants gaspésiens Inc.) au montant de 1 000.20 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-485

26. SOUMISSIONS EN INGÉNIERIE – ARÉNA DE GASCONS

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour réaliser la vérification structurale de la toiture du garage de l'aréna de Gascons et proposer un plan de mesures d'urgence structurales afin de sécuriser et prolonger sa durée de vie;

Soit :

- Kwatroe pour un montant forfaitaire de 4 995 \$, taxes en sus;
- Tetra Tech pour un montant forfaitaire de 1 775 \$, taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de

Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de Tetra Tech pour un montant de 1 775 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-486 27. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-02 DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Un avis de motion est par la présente donné par monsieur Denis Langlois que, lors d'une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, sera présentée pour adoption une modification au règlement numéro 2008-02 et le règlement numéro 2014-06 décrétant la politique de frais de déplacements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

28. MANDAT INGÉNIERIE POUR PROBLÈME ÉCOULEMENT DES EAUX DANS LA ROUTE PARISÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2019-09-487 29. INAUGURATION DU COMPLEXE POLYVALENT DE PORT-DANIEL–GASCONS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à l'inauguration du Complexe polyvalent le 21 septembre prochain à 14h. Une invitation sera envoyée par la poste à la population de Port-Daniel–Gascons et d'autres invitations seront également transmises. Un budget de plus ou moins 1 000 \$ sera alloué à cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-488 30. DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE MAISON DES AÎNÉS

Considérant la politique du MSSS, "Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec";

Considérant la préoccupation de madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des proches aidants, d'offrir des services de meilleure qualité et l'engagement de construire des maisons des aînée, un concept de logement à dimension humaine;

Considérant le vieillissement de notre population gaspésienne, particulièrement dans la MRC Rocher-Percé;

Considérant que Port-Daniel–Gascons est situé d'une part à l'extrémité de la MRC du Rocher-Percé et d'autre part à l'extrémité de la MRC de Bonaventure comptant plus de 26% de personnes âgés de 65 ans et plus comparativement à 18% pour l'ensemble du Québec;

Considérant que les aînés souhaitent vivre dans leur domicile le plus longtemps possible;

Considérant les défis liés au vieillissement de notre population, de très nombreuses personnes de notre municipalité et des municipalités voisines se retrouvent à un moment de leur vie, avec des maladies qui font qu'elles ne sont plus autonomes et ont besoin d'un milieu de vie de qualité et adapté à leur

situation;

Considérant que les aînés en perte d'autonomie de notre municipalité et des MRC limitrophes puissent vieillir dans leur communauté, à proximité de leur proches et vivre dans une maison des aînés de façon stable et ce, en évitant la succession de milieux de vie selon le niveau de perte d'autonomie;

Considérant que Port-Daniel–Gascons est une municipalité en pleine expansion et en plein développement de services et d'industries connexes aux activités de Ciment McInnis offrant un potentiel d'expansion et de diversification des activités commerciales et industrielles;

Considérant la vision stratégique de la municipalité de Port-Daniel–Gascons qui se lit comme suit :

En 2030, Port-Daniel–Gascons est reconnue au sein de la péninsule gaspésienne pour sa prise en charge responsable et durable de son développement municipal. Grâce à son soutien, elle favorise une économie locale dynamique et offre un milieu de vie convivial et animé pour tous les membres de sa communauté. Elle accueille et attire les visiteurs en leur offrant des attraits à la mesure de leurs attentes. Par une gouvernance transparente, et en impliquant toute sa communauté, elle contribue à la création d'un milieu de vie attirant et accueillant à l'image de son territoire.

En 2030, Port-Daniel–Gascons se distingue par :

- Un cadre de vie exceptionnel;
- Un milieu de vie stimulant et dynamique;
- Un niveau de vie haussé pour l'ensemble de ses citoyens.

Considérant que notre municipalité possède un terrain qui représente une belle opportunité et qui répond aux orientations pour l'implantation d'une maison pour aînés de 40 résidents;

Considérant l'emplacement d'une future Maison pour aînés qui serait au cœur du village de Gascons et qui, dans un rayon de 0.5 km, offre les services suivants ; CLSC, point de service municipal, Club âge d'or, cuisine collective, maison des jeunes, fermières, aréna municipal, pharmacie, bureau de poste, lieux de culte, salle communautaire, école primaire, caisse populaire, service ambulancier;

Considérant que la municipalité est ouverte à offrir gratuitement le terrain pour la construction de la future maison des aînés et devient partenaire de ce beau projet;

Considérant que les résidents de la future maison des aînés auraient une vue panoramique sur la mer, ce qui n'est pas négligeable pour des gaspésiens et gaspésiennes et qui, sans l'ombre d'un doute, est un facteur des plus importants au niveau de leur qualité de vie.

Considérant la volonté du Conseil municipal à offrir à sa population et aux MRC voisines, des services répondants à leurs besoins;

Pour ces considérations, il est proposé par madame Marie-Ève Allain appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la

municipalité de Port-Daniel–Gascons adresse une demande formelle au CISSS de la Gaspésie pour signifier son intérêt pour un projet d’implantation et de construction d’une maison des aînés de 40 résidents soit, 4 unités de 10 résidents sur son territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-489

31. ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL À L’EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE PORT-DANIEL

ATTENDU QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réfection du quai municipal à l’embouchure de la rivière Port-Daniel;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 04 septembre 2019, trois soumissions ont été déposées soient:

Les Entreprises PEC au montant de 832 997.32 \$, taxes incluses;
LFG Construction au montant de 752 415.45 \$, taxes incluses;
Gestion AJ 2003 Inc. au montant de 889 282.19 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est LFG Construction au montant de 752 415.45 \$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte, le plus bas soumissionnaire conforme soit à LFG Construction au montant de 752 415.45 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection du quai municipal à l’embouchure de la rivière Port-Daniel.

La dépense sera défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2018-13 pour un montant de 440 000 \$ et la balance à même le Fonds de roulement pour un montant de 247 055.60 \$, taxes nettes remboursable sur une période de dix (10) ans, en neuf (9) versements égaux de 24 750 \$ et un (1) versement final de 24 305.60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-490

32. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant l’ouverture de poste salarié occasionnelle à titre de préposé à la bibliothèque Bonheur d’occasion;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons embauche madame Réjeanne Grenier à titre de préposée occasionnelle à la bibliothèque Bonheur d’occasion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-491

33. LETTRE ET CONVENTION D’AUTORISATION D’ACCÈS ET DE PASSAGE POUR LE PROJET DE LA PÊCHE AU BAR RAYÉ

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a octroyé à la municipalité de Port-Daniel–Gascons un projet dans le cadre des programmes d’amélioration de l’accessibilité à la pêche au bar rayé;

Considérant que la municipalité de Port-Daniel–Gascons veut favoriser et encourager la tenue de la pêche au bar rayé à Gascons;

Considérant que pour se rendre à la plage, la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande l'autorisation des propriétaires des terrains soit :

- Madame Alma Huard
- Pêcherie J.M. Sweeney Inc.
- Monsieur Jean-Pierre Huard
- Monsieur Joseph Jean Morin

à l'effet de consentir à ce que les personnes puissent passer sur une partie de leur terrain (150 pieds);

Considérant que les propriétaires autorisent la municipalité de Port-Daniel–Gascons à entretenir la partie de terrain donnant droit d'accès et de passage;

Considérant que la municipalité de Port-Daniel–Gascons sera tenue responsable de tout dommage causé sur la partie de terrain délimité (150 pieds) ou tous accidents ou incidents éventuels pouvant mener à des réclamations, poursuites, procédures et/ou recours;

Pour ces considérations, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à faire parvenir, aux propriétaires des terrains, une lettre et un modèle de convention d'autorisation d'accès et de passage en indiquant que les propriétaires peuvent mettre fin à cette convention en avisant par écrit la municipalité de Port-Daniel–Gascons au moins trois (3) mois à l'avance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-492

34. AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT COMPLEXE POLYVALENT

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Moteurs CA Inc. au montant de 1 724.62 \$, taxes incluses pour des clôtures de chantier au Complexe polyvalent et ce, suite à la vérification et à l'acceptation du directeur des travaux publics.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission Jean et Robert pour l'aménagement du stationnement au montant de 73 800 \$, taxes en sus.

Que ces aménagements soient financés à même le surplus non affecté de la municipalité

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-493

35. SOUMISSION – TRANSPORT DES QUAIS FLOTTANTS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande des soumissions pour le transport des quais

flottants du quai du ruisseau Chapados à l'emplacement du futur quai flottant à Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-494 36. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-05-266

Monsieur Denis Langlois se retire de la discussion.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2019-05-266 qui doit se lire comme suit :

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Construction RPD Inc. au montant de 4 250 \$, taxes en sus pour l'installation des deux écrans numérique. Que cette dépense soit financée par le poste budgétaire Projet de développement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-495 37. PROJET DE DÉVELOPPEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN PARC

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons ajoute la phrase ci-dessous aux résolutions suivantes se rapportant au projet d'aménagement d'un parc (2019-03-145; 17 235\$ + 25 838.14\$ + 22 980\$: 66 053.14\$, taxes en sus (3 500 \$, taxes en sus), 2019-07-354 (6 232.86 \$, taxes en sus), 2019-08-438 (15 000 \$, taxes en sus) : « Que cette dépense soit payée par poste budgétaire Projet de développement »

Que ces dépenses au montant total de 108 763 \$, taxes nettes, soient financées par le poste budgétaire « Projet de développement. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-496 38. AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Port-Daniel–Gascons désirent présenter un projet d'analyse financière et de faisabilité des divers scénarios de regroupement en sécurité incendie dans la MRC du Rocher Percé dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à participer au projet d'analyse financière et de faisabilité des divers scénarios de regroupement en sécurité incendie dans la MRC du Rocher Percé dans le cadre de l'aide financière et d'assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC du Rocher-Percé, organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

39. AFFAIRES NOUVELLES

2019-09-497

a) PONCEAUX ROUTE CAMP DES ÉTUDIANTS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate un entrepreneur pour dégager le ponceau obstrué dans la route Camp des Étudiants

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-498

b) SOUMISSION POUR ÉQUIPEMENTS DE CROSSFIT ET DE GYMNASTIQUE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission pour les équipements de CrossFit au montant de plus ou moins 1 017.28 \$, taxes en sus et pour des équipements de gymnastique au montant de 1 794.65 \$, taxes en sus. Ces dépenses seront financées par le surplus non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

2019-09-499

41. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mireille Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 20h10.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr
Directrice générale par intérim